



## Investir dans l'école, c'est investir dans l'avenir

Au niveau international, les tensions entre l'Iran et les États-Unis autour du détroit d'Ormuz rappellent à quel point l'équilibre mondial reste fragile. Ce point stratégique, par lequel transite une part essentielle du pétrole mondial, fait toujours peser une menace directe sur l'économie globale.

Les conséquences se font sentir en France depuis plusieurs semaines : hausse des prix de l'énergie, du carburant, et donc du coût de la vie. Le pouvoir d'achat des travailleurs et des travailleuses continue de reculer. Dans le même temps, des acquis sociaux sont fragilisés : le 1er mai, journée internationale des travailleurs, est remis en cause, au risque de banaliser un symbole important des luttes sociales.

**Dans ce contexte, l'Éducation nationale ne peut être une variable d'ajustement. Supprimer des postes, c'est continuer de dégrader les conditions de travail des enseignant.es ainsi que les conditions d'apprentissage des élèves.**

Dans notre département, il y aura 18 fermetures de classes pour seulement 8 ouvertures à la rentrée 2026. Et pourtant, les effectifs restent plus élevés dans le Var que dans le reste du pays. Le recours aux contractuel.les, le manque de remplaçant.es et les conditions d'accueil des élèves les plus fragiles illustrent une école sous tension. Une pétition est d'ailleurs disponible dans ce bulletin pour dénoncer le manque de remplaçant.es.

**Investir dans l'école, c'est investir dans l'avenir. Garantir des conditions d'apprentissage dignes pour les élèves et respectueuses pour les personnels est une exigence sociale et démocratique que nous devons défendre collectivement.**

**La FSU-SNUipp 83 sera aux côtés de toute la communauté éducative pour défendre nos conditions de travail ! L'école, c'est nous !**

Edito rédigé le 04/05/2026

**Emilie Lohmann**  
Membre du bureau



## SOMMAIRE

- Page 1 : Edito
- Pages 2 : Action
- Page 3 : Bilan CSA
- Pages 4 : Direction
- Page 5 : Alerte CAPPEI
- Page 6 : L'école, c'est nous !
- Page 7 : Neos / Retraité.es
- Page 8 : Bulletin d'adhésion

Directeur de publication : André TOUVIER  
Mensuel : n° 404  
Prix au numéro : 0,76 E  
N° de commission paritaire : 0 231 S 07337  
Imprimé par nos soins

Section départementale du SNUipp  
Immeuble le Rond Point  
111, Av Curie 83160 LA VALETTE  
Tel : 04 94 20 87 33  
Email : [snu83@snuipp.fr](mailto:snu83@snuipp.fr)  
Site : <https://83.snuipp.fr>



Bulletin imprimé et diffusé  
grâce à la cotisation des  
adhérent.es du SNUipp



Cette année, le 1er mai avait une saveur particulière. Grâce à la mobilisation, nous avons fait reculer ceux qui voulaient nous voler cette journée. C'est une première victoire contre le patronat et les grands groupes soutenus par Gabriel Attal, la droite et l'extrême droite. Mais rien n'est joué !

Dans le Var, les organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires et UNSA appelaient à se mobiliser à Toulon, Draguignan, St Raphael et partout sur nos territoires !

Ainsi, près de 1500 manifestant.es ont défilé dans notre département pour rappeler que le 1er mai n'est pas un jour comme les autres : c'est notre journée ! Depuis 140 ans, après le 1er mai 1886 et la répression sanglante des ouvrières de Chicago, partout dans le monde, les travailleurs et les travailleuses se battent ensemble pour leurs droits. C'est grâce à cette lutte que nous avons conquis la journée de 8 heures et fait du 1er mai un jour férié dans 163 pays.

**Le 1er mai, ce n'est pas juste une tradition, c'est une journée de lutte**, une journée qui vient de loin, des combats du mouvement ouvrier, des conquêtes arrachées par la mobilisation, comme celle du Front Populaire !



Le 1er mai, c'est la journée internationale de lutte pour les droits des travailleurs et des travailleuses, une journée de solidarité, de lutte et de conquêtes sociales. Une journée pour profiter d'un jour de repos avec l'ensemble de ses proches, **manifestez pour ses droits et revendiquez :**

- L'indexation automatique de tous les salaires sur les prix pour ne plus perdre en niveau de vie, en rétablissant l'échelle mobile des salaires
- Le blocage du prix des carburants pour mettre fin à la spéculation au profit des grands groupes pétroliers
- L'égalité salariale entre les femmes et les hommes, la revalorisation des métiers féminisés et la suppression des temps partiels subis
- La défense de nos droits au travail : contre la précarité, les CDD, stages, intérim, bas salaires, chômage...
- 211 milliards d'aides publiques distribuées chaque année sans contrepartie aux entreprises doivent être conditionnées et réorientées vers le financement de nos services publics et de notre protection sociale.

**La FSU-SNUipp 83 continuera à prendre toute sa place dans le mouvement social !**

Un CSA-SD (Comité Social Administratif Spécial Départemental) 1er degré a eu lieu le 1er avril 2026.

A son issue, l'ensemble des organisations syndicales varoises a voté **CONTRE la proposition de l'administration**, afin de dénoncer la **dotation budgétaire insuffisante** qui ne nous permet pas d'exercer nos métiers dans des conditions dignes au quotidien, un second CSA a donc dû être convoqué, puis les décisions ont été entérinées lors du CDEN du 9 avril 2026.

La FSU-SNUipp a une nouvelle fois dénoncé la dotation négative sur notre département. **3 postes à supprimer dans le Var**, ce n'est pas satisfaisant au regard des besoins du département, aussi bien dans le circuit général que dans celui du spécialisé.

L'académie de Nice et le département du Var sont derniers de France métropolitaine si l'on compare le nombre d'élèves par classe et le nombre d'enseignant.es pour 100 élèves. La moyenne nationale est à 6,15 enseignant.es pour 100 élèves et 21,1 élèves par classe en 2025. Dans le Var, c'est 5,76 enseignant.es pour 100 élèves (soit +1,3%) et 22,4 élèves par classe en 2025, 22,04 en 2026.

La baisse démographique devrait permettre de réduire ces écarts, c'est ce que porte notre organisation. Force est de constater que d'autres choix sont faits, au détriment du personnel et des élèves. De par sa position de bon dernier, notre département subit moins de suppressions que les autres, ce qui permet à l'administration d'éviter de fermer de nombreuses classes (43 situations de non fermetures) et d'accompagner les territoires fragiles (REP, QPV, TER, M3A...). **MAIS** n'oublions pas que malgré cela **nous restons derniers du classement** ! Et que nous ne rattrapons toujours pas la moyenne nationale !

### Bilan définitif du CSA :

#### 18 Fermetures :

- EEPU les Lauriers St tropez
- EEPU J Brel Draguignan
- EEPU Ernest Camail St Raphaël
- EEPU l'ASPE St Raphaël
- EEPU Marie Marvingt Forcalqueiret
- EPPU Joseph Ducret à Méounes
- EEPU St John Perse à Giens
- EMPU les Mouettes Hyères
- EEPU M Pagnol Carqueiranne
- EMPU P Barles St Maximin
- EEPU Pont du Las Toulon
- EEPU Claret Toulon
- EEPU St Roch Toulon
- EEPU Cap brun Toulon
- EMPU J Aicard Toulon
- EMPU la Loubière Toulon
- EMPU Muraire Toulon
- EMPU Fleurs des champs Toulon

#### 9 Ouvertures :

- EEPU Léopold Granoux St Antonin du Var (suite aux interventions de la FSU-SNUipp 83)
- EMPU Manon des sources du Plan d'Aups
- EMPU Henri Matisse Hyères
- EPPU Paul Roux Fréjus
- EEPU Jean Moulin Cuers
- EPPU du Lac Montauroux
- EMPU la Florane Toulon (dispositif M3A)
- EEPU J-Y Cousteau Toulon
- EMPU René Char au Luc (suite aux interventions de la FSU-SNUipp 83 et d'autres OS)

#### Fermetures annulées suite aux interventions de la FSU-SNUipp 83 :

- EEPU Aubanel Fréjus
- EPPU Bras

#### Ouvertures à suivre pour la rentrée selon l'administration :

- EPPU Cabasse
- EMPU Chabaud Garéoult
- EEPU J Aicard La Farlède
- EPPU Pourcieux
- EMPU Eugénie Cotton
- EMPU des Playes à Six Fours
- EPPU V Delfaux Brignoles
- EPPU Paul Roux Fréjus

A l'heure actuelle, **notre organisation estime qu'il manque près de 250 postes d'enseignant.es dans les écoles varoises**. Il reste des écoles où les moyennes par classe sont trop hautes, où les élèves en difficulté scolaire ne sont pas pris en charge par des enseignant.es spécialisé.es. Il manque un nombre important de places dans les structures spécialisées. Trop d'enfants de moins de 3 ans ne sont pas scolarisés. Faute de remplaçants en nombre suffisant, plusieurs classes sont non remplacées chaque jour, les départs en formation CAPPEI ne sont pas toujours remplacés, et ce, à l'année, le droit syndical est bafoué ...

#### La FSU-SNUipp a ainsi réclamé :

- 41 ouvertures de classes (5 en primaire, 27 en maternelle, 9 en élémentaire)
- 59 postes de RASED
- 100 postes de remplaçant.es
- 5 postes d'enseignants référents
- une cinquantaine de postes en IME, UE, Ulis école...

Finalement, l'administration a suivi plusieurs de nos demandes d'ouverture ou de non fermeture ce qui conduit à un résultat de **9 ouvertures de classes, 18 fermetures**, plusieurs situations restent à suivre d'ici le 31 août, date du prochain CSA. Il restera alors 3,87 ETP à l'administration pour procéder à des ouvertures de classe de dernière minute.

#### Votre école est parmi la liste des ouvertures à suivre ?

Pensez à nous contacter, à remplir l'enquête scolaire qui sera envoyée en fin d'année.

#### Votre école n'est pas dans la liste mais nécessite également une ouverture ?

Contactez-nous également, remplissez l'enquête scolaire, nous porterons votre demande.



# LETTRE DIRECTION D'ÉCOLE

## FSU - SNUipp 83

AVRIL 2026

La direction d'école reste à la croisée des attentes institutionnelles et des réalités du terrain. Le futur référentiel laisse persister des interrogations sur la reconnaissance concrète des missions. Dans le même temps, l'évolution des règles de mouvement ces trois dernières années et la distinction des barèmes, confirme un décloisonnement des directeurs et directrices au sein de la profession. Mais les enjeux du quotidien, gestion des élèves à besoins complexes, organisation des conseils d'école, responsabilités des événements de fin d'année..., rappellent la charge qui pèse sur ceux et celles-ci. La FSU-SNUipp se tient au côté des directeurs et directrices pour les accompagner au quotidien !



La FSU-SNUipp se tient au côté des directeurs et directrices pour les accompagner au quotidien ! La direction d'école est l'affaire de tous et toutes !

Retrouvez notre Lettre direction d'école sur notre site Internet :



### ACTUALITÉS

#### Référentiel métier : où en est-on ?

Le ministère a réuni à nouveau les organisations syndicales le 12 mars 2026 pour travailler sur le futur référentiel métier des directions d'école. Le texte présenté évolue très peu par rapport à la version discutée en mai 2025 : quelques mentions supplémentaires sur la place de l'équipe pédagogique, mais les orientations principales restent inchangées. Retrouvez notre article ici : [Référentiel métier mars 2026](#)  
[Nos 15 revendications pour la direction d'école](#)

#### Mouvement : quid de la direction ?

Depuis 2024, le Var a désormais 2 barèmes : un pour les postes de direction et un pour tous les autres types de postes. Seuls les éléments professionnels du barème sont pris en compte ( AGS, Education prioritaire, Fonction à titre provisoire, caractère répété de la demande, ancienneté). Retrouvez ici le tableau synthétique de la FSU-SNUipp sur ce barème : [Tableau synthétique](#)  
Cette disposition vient dans la lignée de l'évolution de la fonction de direction et notamment de la loi Rilhac. Retrouvez ici le décryptage de la FSU-SNUipp : [De la loi Guizot à la loi Rilhac](#)

### RESSOURCES

**Info carrière et perspectives :** La FSU-SNUipp du Var organise un **stage "Carrière et perspectives"** le lundi 11 mai 2026 à la Faculté de la Garde. Ce stage s'adresse aux professeurs et professeurs des écoles qui souhaitent mieux connaître les perspectives d'évolution au sein de l'Éducation nationale. Il a pour objectif de présenter les différentes possibilités de parcours professionnel tout au long de la carrière.

**La fête de l'école :** quel cadre ? quelles responsabilités ? On fait un point pour que la fête ne tourne pas au cauchemar !  
[Lire l'article](#)

#### Protocole départemental d'accompagnement des personnels confrontés à des comportements d'élèves perturbateurs et/ou violents

Un **protocole départemental** existe pour accompagner les personnels confrontés à des élèves aux comportements perturbateurs ou violents. Il rappelle un principe essentiel : aucun enseignant ne doit rester seul face à ces situations. Il organise une réponse graduée, collective et institutionnelle, garantissant des interventions adaptées et la mobilisation des ressources nécessaires, en lien avec les familles. Retrouvez le protocole sur le site de la FSU-SNUipp du Var : [Protocole](#)

### CARRIÈRE

**Rémunération des directeurs et directrices d'école :** point sur les indemnités, bonification et avancement dans notre article : [Rémunération](#)

**Liste d'aptitude :** Vous réfléchissez à vous lancer dans la direction d'une école ? La FSU-SNUipp 83 vous accompagne et organise tous les ans début novembre un **stage de préparation à la liste d'aptitude**. N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour en savoir plus !

**Formation initiale :** La FSU-SNUipp est intervenue en GDDE pour rappeler la nécessité de la formation continue et notamment les deux jours de formation au cours de l'année scolaire prévus par la circulaire "**Fonctions et Conditions de travail**" du 27 août 2020. Cette formation n'est pas encore investie dans toutes les circonscriptions. N'hésitez pas à nous faire remonter vos difficultés et les points que vous souhaiteriez que nous abordions !

### ZOOM : LE GROUPE DÉPARTEMENTAL DES DIRECTEURS ET DIRECTRICES D'ÉCOLE

Qu'est-ce que le **Groupe Départemental des Directeurs.trices d'École** ?

Depuis la circulaire ministérielle du 25 août 2020, chaque département réunit, au minimum une fois par trimestre, un Groupe Départemental des Directeurs d'École (GDDE), afin de systématiser les échanges entre pairs pour évoquer les problèmes communs et trouver des solutions applicables. La FSU-SNUipp y siège. Vous trouverez ici les comptes rendus de ces groupes de travail dans lesquels les thématiques liées à la direction d'école sont débattues : [comptes rendus des GDDE](#).

Les derniers échanges ont notamment porté sur les **conseils d'école** : comment rédiger un PV ? Que mettre à l'ordre du jour ? Nous vous invitons à nous faire remonter vos préoccupations : [snu83@snuipp.fr](mailto:snu83@snuipp.fr)

**Fonctionnement et direction d'école**  
Avec la FSU-SNUipp  
*exigeons un plan d'urgence*

Du temps ! Des moyens !



Des questions sur le mouvement ?

On a les réponses.  
Syndique-toi !



65 % du montant de votre cotisation syndicale déductible des impôts (crédits d'impôts)



## CINÉ DÉBAT

Film "Laisse pas ton corps au vestiaire" en présence de la réalisatrice :

- A l'initiative du SNEP FSU 83 : le **mercredi 27 mai à 19h30** à Lorgues au Cinéma Jacky Mathevet
- A l'initiative de la Commission Femmes FSU83 : le **jeudi 28 mai à 18h30** à La Garde au Cinéma Le Rocher

**Ciné Débat**  
En présence de la réalisatrice

A l'initiative du SNEP FSU 83



**Mercredi 27 mai à 19h30**

Au Cinéma Jacky Mathevet  
**Lorgues**

Le documentaire de **Françoise Davisse et Jean-Philippe Urbach** donne à voir les enjeux de l'égalité entre filles et garçons en EPS et dans le sport

Statistiquement, les filles sont moins sportives que les garçons, elles ne pratiquent pas les mêmes sports. Elles abandonnent plus que les garçons le sport au moment de l'adolescence. ...

Mais, est-ce une fatalité ?  
Le film pose la question du genre et montre comment des pédagogues prennent « à bras le corps » l'éducation égalitaire de l'ensemble des élèves.

**Ciné Débat**  
En présence de la réalisatrice

Dans le cadre du printemps sportif et

A l'initiative de la Commission Femmes FSU 83



**Jeudi 28 mai à 18h30**

Au Cinéma Le Rocher  
à **La Garde**

Le documentaire de **Françoise Davisse et Jean-Philippe Urbach** donne à voir les enjeux de l'égalité entre filles et garçons en EPS et dans le sport

Statistiquement, les filles sont moins sportives que les garçons, elles ne pratiquent pas les mêmes sports. Elles abandonnent plus que les garçons le sport au moment de l'adolescence. ...

Mais, est-ce une fatalité ?  
Le film pose la question du genre et montre comment des pédagogues prennent « à bras le corps » l'éducation égalitaire de l'ensemble des élèves.



Alors même que les postes spécialisés vacants sont encore trop nombreux dans le département, le CAPPEI, déjà très exigeant et compliqué à obtenir, relèvera désormais du **parcours du ou de la combattant.e** !

À la rentrée 2026, il est prévu que la formation soit organisée très majoritairement de manière **asynchrone ou à distance et surtout hors temps de présence élève**.

Les mercredis seront fortement sollicités : pas moins de **20 mercredis dans l'année**, dont 6 journées de formation en présentiel.

À cela s'ajoutent **5 journées à l'INSPE de Draguignan** organisées **durant les vacances scolaires** de Toussaint et de Printemps.

De plus, **seules 3 semaines pleines de stage en présentiel sur le temps scolaire** sont prévues dans l'année. Sur les 300 heures de formation dues, près de la moitié sera donc effectuée sur les mercredis et les vacances scolaires.

Mais cela ne s'arrête pas là : viennent encore s'ajouter **91 heures de « formation en autonomie », en visioconférence, à placer sur le temps personnel**, au « choix » — le soir, le week-end...

Bien évidemment, en parallèle de leur préparation à l'examen, les stagiaires CAPPEI devront continuer à **assumer un service à temps plein**, avec tout ce que cela implique en termes de préparation de classe, de suivi des élèves et de charge mentale.

**Ces dispositions vont clairement à l'encontre d'une formation spécialisée de qualité.** Elles engendrent une surcharge de travail importante pour les collègues et ne contribuent en rien à rendre ces parcours plus attractifs. Bien au contraire, elles risquent de décourager les candidatures, alors même que les besoins sur le terrain sont criants.

Et pourtant, dans le Var, pour l'année 2026-2027 : **39 demandes** ont été formulées... pour seulement **27 départs en formation** retenus :

- 10 départs en ULIS pour 12 demandes
- 4 départs en SEGPA pour 6 demandes
- 1 départ en Unité d'Enseignement sur 2 demandes
- 12 départ en RASED sur 19 demandes



Ce décalage entre les besoins, les volontés des personnels et les moyens réellement accordés interroge profondément.

**Les enseignant.es non spécialisé.es sur des postes pourtant spécialisés sont nombreux.ses :**

- 22% en ULIS école
- 32% dans les UE (Unité d'Enseignement) d'ESMS (Etablissement ou Service Médico-Social)
- 18% en SEGPA
- 44% dans les autres UE comme les UEMA (Unité d'Enseignement Maternelle Autisme), UEEA (Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme)...

Pourtant le nombre de postes en ESMS (48) et en ULIS école (72) ne bouge pas depuis plusieurs années, d'où des **disparités géographiques** dans notre département. Certains élèves doivent parcourir plus de 20 km pour se rendre dans l'ULIS la plus proche.

Pour la **FSU-SNUipp**, la priorité devrait être de **former davantage**, de **former mieux**, et dans des conditions **respectueuses des personnels**. À défaut, le risque est grand de voir perdurer — voire s'aggraver — le manque d'enseignant.es spécialisé.es, au détriment des élèves qui en ont le plus besoin.

La Cour des Comptes pointe elle même que le nombre insuffisant de personnels spécialisés affaiblit la capacité de l'école à répondre aux besoins des élèves....



Pour être informé.e des évolutions dans l'enseignement spécialisé, pensez à vous syndiquer.





# L'école c'est NOUS!

**Menons le débat pour construire un projet ensemble, et écrire l'avenir de l'école publique.**

Fort de son appui sur le terrain, la FSU-SNUipp vous propose de débattre dès maintenant au sein de votre école.

Voici les questions à partir desquelles on vous propose d'échanger à la récréation, autour d'un café, lors d'un conseil...

Nul besoin d'être toutes et tous en accord, l'essentiel est d'échanger et de nourrir la réflexion collective par ce formulaire de recueil.

### *7 ministres en 4 ans !*

Des inégalités accrues, des équipes épuisées et des élèves qui subissent.

*Reprenons la main* dans nos écoles !

Il s'agit de passer à l'action et de :

*construire un projet ensemble  
et écrire l'avenir de l'école publique .*

Qu'est ce qui fonctionne ?  
Quelles sont les difficultés rencontrées ?

Qu'est ce qu'il faut changer ?  
Que sommes-nous prêtes à faire pour  
l'obtenir ?

*Chaque contribution compte !*



# L'école c'est NOUS!

*On en parle ?*

*Les Etats généraux se préparent  
dans chaque école !*



Parce que l'École, c'est nous : donnons de la voix à nos revendications, engageons le rapport de force qui nous permettra d'imposer d'autres choix pour l'École, les élèves et les personnels.

Plus d'informations  
sur notre site Internet.



**Pétition FSU-SNUipp**  
le remplacement, une  
urgence !



**Plusieurs possibilités pour nous faire remonter vos réflexions :**

- nous la renvoyer par mail à [snu83@snuipp.fr](mailto:snu83@snuipp.fr)
- vous connecter à votre espace personnel.

# NÉOS : RÉPARTITION DES POSTES AU CRPE 2026

## Concours externes, interne et 3ème voie

### Répartition des postes dans l'Académie de Nice :

- Concours externe BAC+5 : 286 sur 1441 inscrit.es
- Concours externe BAC+3 : 191 sur 1817 inscrit.es
- 3ème concours : 62 sur 542 inscrit.es
- Second concours interne : 22 sur 190

### La répartition entre les deux départements, Alpes-Maritimes et Var, sera connue ultérieurement.

### Un concours à bac+ 3 qui attire :

Dans une large majorité des académies, le concours externe bac+3 a enregistré plus d'inscriptions que le concours externe 2025, avec une augmentation moyenne de 13,6 %.

À l'inverse, toutes les académies connaissent une baisse des inscriptions au concours externe bac+5, avec une diminution moyenne de 12 % par rapport à 2025.

L'ouverture du concours à bac+3 semble donc avoir attiré un nouveau vivier de candidats et candidates.

Elle traduit aussi des arbitrages individuels : possibilité de se présenter plus tôt, nombre de places potentiellement plus important, ou encore stratégie de double inscription.

Mais prudence car depuis dix ans, au maximum 40 % des inscrit.es se présentent effectivement aux épreuves. Le nombre d'inscriptions ne reflète donc qu'imparfaitement le nombre réel de candidat.es.

Il faudra attendre la publication des chiffres de présence aux épreuves pour disposer d'une analyse plus fine et mesurer l'impact réel de la réforme du concours.

**Pour la FSU-SNUipp, ces premières données confirment que l'attractivité du métier reste fragile et que les choix opérés par le ministère doivent s'accompagner de mesures ambitieuses en matière de formation, de conditions de travail et de rémunération si l'on veut garantir un recrutement à la hauteur des besoins de l'École publique.**

## RETRAITÉ.ES

### Nouvelle mobilisation jeudi 2 avril pour la santé

Ce jour-là, comme partout en France, les retraité.es du Var ont marqué leur colère et leur inquiétude sur l'accès aux soins et l'avenir du système de santé et de Sécu : une vingtaine à Toulon près du siège départemental de l'ARS, un car pour manifester à Marseille et une bonne couverture médiatique (articles Var Matin et La Marseillaise du vendredi 3 avril 2026).



Depuis quelques années, les retraité.es sont vent debout pour défendre la sécurité sociale, cible d'attaques des gouvernements successifs. Or la santé est une question qui concerne tout le monde, retraité.es, actives, actifs, étudiant.es, enfants.

Les retraité.es souhaitent éveiller les consciences afin de construire une mobilisation intergénérationnelle. Le 2 avril nous avons sollicité une rencontre avec le directeur départemental de l'ARS, qui nous a reçu mardi 21 avril. La délégation intersyndicale a échangé sur l'accès aux soins, le vieillissement de la population, et la situation particulière du Var. Nous avons aussi évoqué les contrôles dans les EHPAD, le manque de médecins (notamment en psychiatrie), et les mesures que l'ARS met en place : la « solidarité territoriale » ...

Le compte-rendu peut être envoyé par mail à tous les retraité.es qui en font la demande à :

[animationsfrdvar@gmail.com](mailto:animationsfrdvar@gmail.com)



Les retraité.es FSU dans la manif du 1er mai 2026 à Toulon



# BULLETIN D'ADHESION 2025/2026

À envoyer à la FSU-SNUipp VAR - Trésorerie, Immeuble Le Rond Point 111 Avenue Pierre et Marie Curie, 83160 La Valette-du-Var

## Mes Informations personnelles

Nom : ..... de naissance : .....

Prénom : ..... Date de naissance : .....

Adresse : .....

Téléphone portable : .....

Email : .....

## Mes informations professionnelles

Date de titularisation : ..... Echelon : .....

Affectation (adresse école ou PIAL) : .....

Type de poste : Adjoint-e / Directeur-trice / Contractuel-le / AESH / TRS / TRB / PEMF / CPC / RASED / PsyEN / Retraité-e /

Autre : .....

Situation administrative : temps plein / temps partiel (..... %)

/ disponibilité / congé parental / Autre : .....

## Mon adhésion

Montant de la cotisation (voir ci-contre) : ..... €

- 1 chèque ou plusieurs** à l'ordre de la FSU-SNUipp Var, en indiquant le mois d'encaissement au dos de chaque chèque, le dernier au plus tard le **01 juillet 2026**.

Je règle ma cotisation par prélèvement le **05** du mois :

- annuel (une fois par an)  
 trimestriel (tous les trois mois)  
 bimestriel (tous les deux mois)  
 mensuel à partir de 80 € (une fois par mois jusqu'en juillet)

- Je **souhaite** que mon adhésion soit reconduite automatiquement

- Je **ne souhaite pas** que mon adhésion soit reconduite automatiquement

Remplir, signer et poster le formulaire "mandat SEPA" (ci-dessous)

Pour votre information, chaque prélèvement représente des frais pour la section.

- Carte bleue en ligne en 1 à 4 fois sur <https://adherer.snuipp.fr/83>

Date et signature :



## GRILLE COTISATIONS 2025 / 2026

(pour chaque adhésion, la FSU-SNUipp 83 reverse 95,50€ à la FSU-SNUipp nationale)

Échelons	Classe Normale (PE et Psy)		Hors classe (PE et Psy)		Classe Exceptionnelle (PE et Psy)		Instituteur-trices	
	à payer (€)	coût réel après crédit d'impôt	à payer (€)	coût réel après crédit d'impôt	à payer (€)	coût réel après crédit d'impôt	à payer (€)	coût réel après crédit d'impôt
1			180	61,20	260	88,40		
2	97	32,98	202	68,68	276	93,84		
3	109	37,06	222	75,48	294	99,96		
4	124	42,16	244	82,96	315	107,10		
5	145	49,30	264	89,76	ch1 338	114,92		
6	160	54,40	285	96,90	ch2 351	119,34		
7	176	59,84	293	99,62	ch3 369	125,46		
8	189	64,26					163	55,42
9	203	69,02					172	58,48
10	224	76,16					186	63,24
11	240	81,60						

## Autres situations

INS PE		AED / AESH		Disponibilité/ Congé parental		Temps partiel	
Etudiant-e	Stagiaire/ contractuel.le	à payer (€)	coût réel après crédit d'impôt	à payer (€)	coût réel après crédit d'impôt	à payer (€)	coût réel après crédit d'impôt
55	80	25	8,50	86	29,24		au prorata

## Retraité-es

	à payer (€)	coût réel après crédit d'impôts
Moins de 1000 €/mois	81	27,54
Entre 1000 et 1500 €/mois	98	33,32
Entre 1500 et 2000 €/mois	111	37,74
Plus de 2000 €/mois	130	44,20

## Un crédit d'impôts de 66% !

Par exemple, en réglant une cotisation de 180€, vous bénéficiez d'une **déduction fiscale** et, depuis le 01/01/2012 à un remboursement si vous n'êtes pas imposable. Le coût réel sera donc de 59,40€.

\*La cotisation perçue au titre de l'année scolaire 2025/2026 sera déductible des impôts sur le revenu 2026. Vous recevrez automatiquement une attestation en avril 2027.

NB : les collègues syndiqué.es en 2024-2025 la recevront en avril 2026.

## Ajouter selon situation

	à payer (€)
Dir. classe unique	4
Dir. 2 à 4 classes	9
Dir. 5 à 9 classes	13
Dir. 10 c.et plus	17
Enseignant.e Spécialisé.e	9
Maître.esse formateur.trice	9
Conseiller.ère pédagogique	13
Directeur.trice SEGPA	22
REP	8
REP +	15

## Caisse de solidarité

La FSU-SNUipp 83 a mis en place une caisse de solidarité réservée à ses seul-es adhérent-es à jour de leur cotisation. Vous souhaitez contribuer ? Merci d'indiquer ci-dessous le montant et de l'ajouter au montant de votre cotisation.

Montant de la participation : ..... €

## MANDAT DE PRÉLÈVEMENT

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat FSU-SNUipp83 à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de la FSU-SNUipp83. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé.e par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé ; sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

### DEBITEUR

NOM & PRENOM (\*) : .....

ADRESSE (\*) : .....

CODE POSTAL (\*) : ..... VILLE (\*) : .....

PAYS (\*) : .....

IBAN (\*)

BIC (\*)

A (\*) : ..... Le (\*) : ..... Signature (\*) :

### Identifiant Créancier SEPA :

France n° ICS **FR 9307285966A**  
 Nom **FSU-SNUipp83**  
 Adresse **Immeuble le Rond-Point 111, Avenue Pierre et Marie Curie 83160**  
 Code Postal **LA VALETTE-DU-VAR**  
 Ville **FRANCE**  
 Pays **FRANCE**

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le SNUipp que pour la gestion de sa relation avec son adhérent. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ».  
 Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.